

Groupement de Défense des Refuseurs aux Obligations liées à la FCO

Siège social: chez Stéphane Montigny, Le Villeret 43300 Desges. 04 71 74 02 78

Secrétariat: chez Jean Coulardeau, la ribe 43430 Les Vastres. 04 71 59 53 43

Email : gdrofco@free.fr

Site internet : <http://gdrofco.free.fr/>

Information aux consommateurs

Le gouvernement a rendu obligatoire la vaccination des ruminants contre 2 sérotypes (Il y en a 25 !) de la fièvre catarrhale ovine (FCO, ou maladie de la langue bleue).

Cette affection ne présente aucun danger pour l'homme, par contre sa prophylaxie pourrait provoquer de sérieuses difficultés pour la santé humaine. Pour le comprendre il faut savoir qu'il s'agit d'une maladie à vecteur, c'est à dire véhiculée, en l'occurrence, par un tout petit insecte indispensable à sa propagation. Le premier réflexe a été de désinsectiser. Non seulement le produit utilisé constitue une pollution pour l'environnement, mais son large spectre a beaucoup d'effets collatéraux. En fin de compte de nombreux insectes disparaissent dont les abeilles, et les insectivores avec. Lorsque les insectes reviendront car certains finissent par s'habituer aux traitements, ils n'auront plus de prédateurs. Ils pourront alors véhiculer plus facilement nombre de maladies.

Comme si cette ineptie ne suffisait pas, le gouvernement a décidé l'obligation vaccinale pour les 2 sérotypes présents en France pour le moment (3 autres sont annoncés). Pour justifier sa décision l'autorité a administrativement classé la maladie dans les affections contagieuses. Or l'OIE (Office International des Epizooties) dont les décisions s'imposent à la France écrit qu'**il ne s'agit pas d'une maladie contagieuse**. La vaccination qui peut éventuellement aider à limiter les dégâts (si dégâts il y a) ne peut pas arrêter sa progression puisqu'elle se déplace au gré des migrations des vecteurs que le vent véhicule à sa façon.

En vaccinant on empêche le développement de l'immunité naturelle, on ne fait que retarder la sélection naturelle qui existe dans les pays où cette maladie est endémique depuis la nuit des temps. En vaccinant on injecte dans le corps des animaux des adjuvants toxiques qui vont se retrouver dans la viande et le lait. Deux produits sont essentiellement visés par cette mise en garde: l'hydroxyde d'aluminium d'une part et le thiomersal (composé mercuriel) d'autre part.

Nous ne sommes pas des opposants irréductibles aux vaccinations, mais nous sommes convaincus que dans le cas présent les éleveurs n'ont rien à y gagner et les consommateurs encore moins, bien au contraire.

Nos arguments pour refuser cette prophylaxie sont nombreux. aussi avons-nous décidé de fonder le Groupement de Défense qui figure en en-tête. Nous ne pourrons gagner que si les consommateurs en particulier viennent nous soutenir. Nous aurons besoin de l'aide de tous pour que n'ai pas lieu un nouveau procès de Galilée. Autrement dit, pour que nous ne soyons pas condamnés pour avoir refusé une prophylaxie prise conformément au protocole des maladies contagieuses, alors qu'elle est scientifiquement déclarée non contagieuse. décision administrative semblable au dogme clérical qui affirmait que la terre était plate.

Nous n'abjurerons pas. Nous sommes capables de défendre nos animaux sans l'artillerie lourde des laboratoires internationaux. Que ceux qui veulent vacciner le fassent (nous comprenons que les élevage industriels, vu l'état de fragilité sanitaire dans lequel ils sont, y aient recours), pour notre part nous refusons une prophylaxie qui a déjà fait tant de dommages dans les troupeaux de ceux qui ont obéi.

Merci pour tout ce que vous ferez pour nous aider, ne serait-ce qu'en diffusant cette information.